

**DÉCISION DU PRESIDENT**

DP2021\_71

**CONSULTATION POUR L'ASSISTANCE DE CONSEILS ET D'EXPERTISE COMPTABLE ET FINANCIÈRE 2021-2022 INCLUANT LE VOLET ECOPARC POUR VALORIZON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n°DL2021-09/02 du 21 septembre 2021 donnant délégations de compétences au Président,

Considérant la volonté politique que le syndicat soit accompagné pour une assistance de conseil et d'expertise comptable et financière en 2021-2022 incluant le volet écoparc,

Vu la consultation directe lancée le 22 octobre 2021 auprès de 3 cabinets comptables (@com, KPMG et Combabessouse) au moyen de courriels de consultation,

Considérant que seul le candidat KPMG a répondu avant la date de remise des offres fixée au jeudi 28 octobre 2021 à 17h,

Considérant l'unique offre comme recevable selon l'analyse de l'offre réalisée le 29 octobre 2021,

Vu les critères de jugement des offres,

- Valeur technique : 70%
- Prix : 30%

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'offre de KPMG Réf. 202121-SO-010.

**LE PRÉSIDENT,**

- Article 1 : **DÉCIDE** de retenir dans le cadre de la consultation pour l'assistance de conseils et d'expertise comptable et financière 2021-2022 pour ValOrizon incluant le volet écoparc, le prestataire suivant :

**KPMG** secteur public - **Domaine de Pelus - 11, rue Archimède 33692 MÉRIGNAC CEDEX**

- Article 2 : **PRÉCISE** que la prestation s'élève à 22 925€ HT soit 27 510€ TTC,
- Article 3 : **PRÉCISE** que la consultation a été notifiée le 3 novembre 2021 au prestataire susvisé.

Fait à Damazan, le 3 novembre 2021

Le Président,

Michel MASSET